

ENFANCE & JEUNESSE

SKI TOUR

Séjours 2025



Hiver



STAINS.FR



édito

Comme chaque année, la ville de Stains propose une offre de séjours pour les enfants et jeunes stanois.es durant les vacances d'hiver, du 15 février au 1^{er} mars 2025.

En dépit du contexte budgétaire incertain et des menaces qui pèsent sur les finances des collectivités, nous poursuivons nos efforts pour le droit aux vacances pour toutes et tous, en proposant des séjours dans différentes stations de ski en France et un séjour dans les Alpes italiennes.

Ski alpin, snowboard, patinoire, luge et bataille de boules de neige, ce sont autant d'activités ludiques et/ou sportives qui sont proposées dans le cadre de ces séjours destinés aux enfants et aux jeunes, entre 6 et 17 ans.

Les sports d'hiver étant particulièrement coûteux voire même parfois élitistes, cette offre de séjours est pour certains une occasion idéale pour les découvrir et les pratiquer, à des tarifs prenant en compte le quotient familial des ménages, pour un accès équitable à toutes et tous, même aux plus fragiles.

La ville de Stains est fière de participer à l'épanouissement des Stanois.es et à maintenir ses efforts pour offrir à toutes et tous des vacances inoubliables.



Azzédine Taïbi
Maire de Stains
Conseiller départemental
Vice-président de Plaine
commune



Mehdi Messai
Conseiller municipal
délégué Droit aux
vacances pour tous



34 PLACES

Les P'tits Glisseurs à l'Aventure !

Du 22 février au 1^{er} mars (8 jours)

Cadre de vie :

Située entre de 1235 à 2800m d'altitude, dans la vallée de Chamonix, les enfants vont pouvoir découvrir la typique station de ski d'Argentière en Haute-Savoie. Le domaine skiable dispose de 48 km de pistes (4 vertes - 8 bleues - 7 rouges et 6 noires) offrant aux jeunes participants un programme de glisse de qualité pour tous les niveaux. En plein cœur de Chamonix, le chalet dispose de 3 salles d'activités et une table de ping-pong. Les chambres sont composées de 6 à 7 lits.

L'équipe pédagogique (direction et animateurs) est constituée majoritairement d'animateurs municipaux qui interviennent toute l'année au sein des accueils de loisirs et temps périscolaires.

Activités :

- 6 jours de ski alpin
- 6 séances de 2h avec les moniteurs ESF (*École de Ski Française*)
- 6 séances de ski avec l'équipe pédagogiques
- Jeux de neige
- L'Aiguille du Midi "3824m d'altitude"
- Balade dans la ville
- Spectacle des moniteurs ESF "Descente aux flambeaux"
- Jeux de luge, bataille de boules de neige, construction d'igloo
- Veillée chaque soir



TRANSPORT

Le centre fournit le forfait de ski, les skis, bâtons, casques, luges et chaussures de ski.

> Coût du séjour pour la Ville par enfant : 940 €

La participation des familles est calculée sur la base du quotient familial.



10 PLACES



L'Italie au bout des skis

Du 22 février au 1^{er} mars (8 jours)

Cadre de vie :

L'Italie et Frabosa, c'est le dépaysement assuré !

Située entre 807 et 2.085 m d'altitude, Frabosa est une station village qui s'est peu à peu transformée pour devenir une destination attractive. Rénovée à l'occasion des jeux de Sestrières en 2006, reliée dorénavant à ses grandes sœurs Artesina et Prato Nevoso, la station offre une qualité de glisse, le charme et une fréquentation animée à échelle humaine. **Frabosa, c'est du plaisir partout ! L'hôtel possède 120 places avec des chambres de 2 à 4 lits.**

Activités :

- 6 jours de ski alpin ou de snow-board
- 6 séances de 2h avec les moniteurs ESI (*École de Ski Internationale*)
- 6 séances de ski alpin avec l'équipe d'animation du séjour
- Sorties sur la station
- Animation à l'hôtel
- Veillée chaque soir



Le centre fournit le forfait de ski, les skis, bâtons, casques, luges et chaussures de ski.

> Coût du séjour pour la Ville
par enfant : **1140 €**

La participation des familles est
calculée sur la base du quotient familial.

Attention : Carte européenne
+ autorisation de sortie du territoire obligatoire à fournir avant le séjour



10 PLACES

Ski à Samoëns

Du 15 au 22 février (8 jours)

Cadre de vie :

Niché à 1 600m d'altitude, Samoëns est un village de montagne de charme située dans le domaine du grand Massif en Haute-Savoie. Avec ses paysages magnifiques, ses pistes variées et son ambiance conviviale, cette station de ski ravira tous les passionnés de glisse et de nature. Le style de ses chalets dont l'architecture est basée sur le respect de la tradition et la recherche du confort s'inspire des fermes.

Activités :

- 6 jours de ski alpin ou snowboard
- 6 séances de 2h avec les moniteurs ESF (*École de Ski Française*)
- 6 séances de ski avec les animateurs
- Jeux de neige
- Ski nocturne
- Soirée à la patinoire
- Balade dans la ville



TRANSPORTS

Le centre fournit le forfait de ski, les skis, bâtons, casques, luges et chaussures de ski.

> Coût du séjour pour la Ville par enfant : 1 200 €

La participation des familles est calculée sur la base du quotient familial.

Informations

PRÉ-INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions auront lieu : Du 6 janvier au 12 janvier 2025

Pour ce faire, vous devez transmettre la fiche complétée par mail à l'adresse suivante : cdv@stains.fr

AUCUNE FICHE NE POURRA ÊTRE TRAITÉE APRÈS LA DATE BUTOIR PASSÉE.

TRAITEMENT DES DEMANDES

Après l'examen de l'ensemble des demandes, la coordination Droit aux vacances veille à l'application de différents critères (famille domiciliée à Stains, équilibre filles/garçons, date de dépôt de la fiche.) Par ailleurs, la priorité est donnée aux enfants et aux jeunes qui n'ont pas bénéficié d'une offre de séjour l'année précédente.

INSCRIPTIONS

Vous serez contacté par téléphone ou par mail uniquement si votre enfant est retenu pour convenir d'un rendez-vous et compléter le dossier. **Toute place non confirmée par la famille, dans un délai de 3 jours ouvrés après la confirmation de l'inscription, sera réattribuée pour permettre le départ d'un autre enfant.**

À cette occasion, il sera demandé aux familles de fournir les documents suivants :

- **Le carnet de santé avec les vaccins à jour**
- **Un acompte de 80€ à remettre le jour de l'inscription**
- **Une attestation de sécurité sociale à jour dont la validité couvre la durée du séjour.**
- **Le dernier avis d'imposition**
- **Une photo d'identité**

L'inscription sera définitive après la constitution du dossier et le versement de l'acompte.

A noter que le solde du séjour devra être réglé avant le jour du départ.

AVANT LE DÉPART

Une réunion d'information sera organisée et permettra aux familles de rencontrer l'équipe pédagogique et l'organisme de séjour. Ce temps d'échanges favorisera la préparation de l'enfant ou du jeune au départ. **La présence d'un (des) parent(s) ou représentant légal, de l'enfant ou adolescent à cette réunion est OBLIGATOIRE.** En effet, la participation à la préparation de leurs vacances est une condition de réussite du séjour.

La réunion Famille se déroulera le mercredi 12 février 2025, à 18h à la Maison du temps libre, 34, rue George Sand - 93240 Stains

INTERRUPTION DE SÉJOUR

La participation à un séjour suppose l'acceptation des règles de vie collective. Tout comportement portant préjudice au bon fonctionnement du séjour ou mettant en cause la sécurité physique et affective des autres participants pourra entraîner le rapatriement du jeune concerné. Dans ce cas, les parents ou responsables légaux devront rembourser les frais occasionnés (transfert aller-retour du participant et de l'accompagnateur par exemple)



IMPORTANT

Concernant les enfants et les jeunes pour lesquels un accueil adapté est nécessaire (enfant porteur de handicap, traitement médical...), **il est essentiel que la famille le signale lors de l'inscription administrative afin que l'équipe pédagogique puisse prévoir les besoins identifiés nécessaires à un accueil de qualité.**

Fiche à compléter

SÉJOUR FÉVRIER 2025

Fiche de pré-inscription à compléter par le responsable légal du participant et
à retourner Centre administratif Louis Pierna ou à envoyer par mail à cdv@stains.fr.

VOS SOUHAITS :

Choix du séjour :

Dates : du au

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Âge :

Sexe : (cochez la case) F M

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS OU LE REPRÉSENTANT LÉGAL :

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Téléphone : Mail :

Pour toute annulation, l'acompte de 80€ ne pourra être restitué

INTERRUPTION DE SÉJOUR

La participation à un séjour suppose l'acceptation des règles de vie collective. Tout comportement portant préjudice au bon fonctionnement du séjour ou mettant en cause la sécurité physique et affective des autres participants pourra entraîner le rapatriement du jeune impliqué. Dans ce cas, les parents ou responsables légaux devront rembourser les frais occasionnés (transfert aller-retour de l'accompagnateur,...).

IMPORTANT

Concernant les enfants et les jeunes pour lesquels un accueil adapté est nécessaire (enfant porteur de handicap, traitement médical...), **il est essentiel que la famille le signale lors de l'inscription administrative afin que l'équipe pédagogique puisse prévoir les besoins identifiés nécessaires à un accueil de qualité.**

Stains, le / /

Signature du représentant légal :





CONTACT

**RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES SÉJOURS VACANCES ET LES FICHES D'INSCRIPTION
À TÉLÉCHARGER SUR**

<http://www.stains.fr/vivre-stains/enfance-jeunesse/vacances-loisirs/>

COORDINATION DROIT AUX VACANCES

PÔLE ENFANCE ÉDUCATION

CENTRE ADMINISTRATIF LOUIS PIERNA / ACCUEIL FAMILLES

47 - 49, AVENUE GEORGE SAND - 93240 STAINS

01 49 71 83 33

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h

Mardi de 13h30 à 17h

Le 2^e et 4^e samedi du mois : de 8h45 à 11h45

La caisse est fermée les mardis (toute la journée) et vendredis après-midi.

POUR S'Y RENDRE :

Bus 253, arrêt Charles-Peguy

TOUTE L'ACTUALITÉ
DE VOTRE VILLE SUR
STAINS.FR

